

L'inscription aux services périscolaires c'est maintenant !!! GUIDE PRATIQUE

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Un document synthétique qui permet aux responsables périscolaires et au service de gestion d'avoir toutes les informations concernant l'enfant.

Remplir ce dossier est obligatoire, chaque année scolaire, pour permettre l'accueil de votre enfant sur les activités périscolaires (restauration scolaire, garderie, liaison transports scolaires, etc.). Vous devez remplir un dossier par enfant scolarisé.



Documents joints à compléter et à retourner :

- Le dossier d'inscription aux services périscolaires à remettre **au plus tard le 03 juillet 2020** par mail ou dans la boîte aux lettres de l'école « services périscolaires ».
- Le planning de garderie périscolaire en fonction de votre choix (le cas échéant) **au plus tard le 21 août 2020** par mail ou dépôt dans la boîte aux lettres des services périscolaires.

Attention : aucun dossier ne doit être rendu directement à l'école



Documents à fournir :

- Une copie de l'**attestation d'assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant les dommages corporels** sur les temps scolaires et périscolaires.
- En cas de garde alternée, merci de fournir un calendrier de garde daté, annoté « Lu et approuvé » et signé par les deux parents.

- Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité et sera retourné à la famille.
- Tout changement d'adresse, de situation professionnelle ou familiale doit être signalé auprès des responsables des services périscolaires (par mail ou par courrier dans la boîte aux lettres dédiée).
- Le dossier d'inscription ainsi que les plannings et autres documents annexes sont disponibles auprès des services périscolaires ou sur le site internet de la commune : **www.stbrice87.fr**



Si votre enfant doit fréquenter la garderie périscolaire :

Vous devez renseigner un planning, même si votre enfant ne la fréquente qu'à titre occasionnel.



Si votre enfant doit fréquenter les services de transports scolaires [trajet domicile/école (bus) et trajet entre les 2 écoles du RPI (navette)] :

Vous devez impérativement inscrire votre enfant auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine **avant le 20 juillet 2020**. L'enfant doit nécessairement **détenir un titre de transport** (renseignements et formulaire, contacter la mairie au 05 55 02 18 13) et **porter son gilet jaune**.

Responsable : Irma CHABNI

Tél : **06 18 47 63 62**

Courriel : garderie@stbrice87.fr

Quand la contacter ?

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Par téléphone (n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées)
- Par mail ou sms : **ces données ne seront consultées que de 15h00 à 16h15**

Service périscolaire de Saint-Brice :
Garderies, liaison transports/école,
pause méridienne (hors cantine)

Service périscolaire de Saint-Brice : Restauration scolaire

Responsable : Martine BOUTAUD
Responsable adjoint : Jérôme FAYRAC

Tél : 06 73 48 98 05

Courriel : cantine@stbrice87.fr

Quand les contacter ?

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Par téléphone (n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées)
- Par mail ou sms : **ces données ne seront consultées que de 11h00 à 12h00**

Les responsables périscolaires sont à votre écoute (inscription, modification, annulation...).

Comment payer vos factures ?

- en ligne à partir du site internet : www.tipi.budget.gouv.fr
- par prélèvement bancaire (formulaire à compléter)
- physiquement auprès du trésor public, 28 rue Junien Rigaud, 87200 SAINT-JUNIEN
- par courrier (seulement pour les chèques bancaires) auprès du trésor public

Aucun paiement n'est accepté en mairie.

Si vous bénéficiez déjà d'un prélèvement automatique (sauf modification des coordonnées bancaires), vous n'avez rien à faire. Sauf avis contraire de votre part, celui-ci sera automatiquement reconduit.

LES HORAIRES

École du Bourg SCOLAIRE

Maternelles :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Élémentaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

École de la Fabrique SCOLAIRE

Maternelles et Élémentaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Accueil du matin : 7h15- 8h50

Accueil du soir : 16h30-18h30

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Accueil du matin : 7h30- 8h50

Accueil du soir : 16h30-18h30

Possibilité de récupérer les enfants pour le repas de midi



Etude surveillée

Du CP au CM2 le lundi et jeudi de 17h-17h30

Inscription en début d'année (seulement pour les enfants inscrits en garderie)

